

1ER MAI 2026 DES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR L'ÉTAT POUR LES ARTISANS BOULANGERS/PÂTISSIERS/FLEURISTES

Le 1er mai reste un jour férié chômé.

Toutefois, le gouvernement a indiqué dans un communiqué de presse le 17 avril 2026 que des instructions allaient être données pour que les artisans des secteurs « boulangerie-pâtisserie » et « fleuriste » puissent ouvrir le 1er mai 2026 avec du personnel sous réserve de respecter les règles fixées par une future loi (toujours en cours de rédaction), à savoir :

- le travail sur la base du volontariat
- avec l'accord écrit de chaque salarié volontaire
- payé double.



- 1 le gouvernement n'a toutefois pas précisé les critères permettant de qualifier une entreprise d'« artisanale » ;
- 2 et l'Inspection du travail est un corps de contrôle indépendant, qui n'est pas contraint de suivre les instructions du gouvernement.

Le Code du travail n'ayant pas été modifié, l'ouverture le 1er mai 2026 pour les artisans de ces deux secteurs d'activités reste donc une tolérance, sans base légale, pouvant exposer à des sanctions relevant de l'appréciation de chaque agent de contrôle.



Nos équipes restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

